

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 2 mai 2017**

CP2017\_05\_18  
id. 3197

*L'an deux mille dix sept, le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE  
POUR LA CONSTRUCTION INITIALE DE 15 LOGEMENTS  
LIEU DIT "BENECH HAUT" 2ÈME TRANCHE  
COMMUNE DE CAUSSADE**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant le financement complémentaire de l'opération de construction initiale de 15 logements (8 PLUS et 7 PLAI) situés Lieu dit Bénech Haut à Caussade est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Ces prêts complémentaires, concernant la 2ème Tranche d'une opération de démolition-construction composée de 4 Tranches de travaux d'un montant global de 1 699 126 €, sont détaillés comme suit :

* Prêt complémentaire PLAI 40 ans	70 924,00 €
* Prêt complémentaire PLUS 40 ans	127 810,00 €
Total	198 734,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 198 734 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 55315.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 99 367 €, soit 50 % d'un montant global de 198 734 €, la Commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 14 novembre 2016.

Monsieur le Président rappelle que le 27 mai 2013 le Conseil Départemental a délibéré et accordé la garantie d'emprunt pour la 2ème Tranche de cette opération. Dans ce cadre, deux logements réservataires ont été attribués au Département.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Promologis, pour l'opération de financement complémentaire pour la construction initiale de 15 logements (8 PLUS et 7 PLAI) lieu dit « Bénech Haut » à Caussade, la garantie du Département à hauteur de 50 % soit 99 367 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 14 novembre 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC